

Le retour des introductions en Bourse... aux États-Unis

Après plusieurs mois de pause, les entreprises se bousculent à Wall Street et beaucoup moins en Europe.

ANALYSE

HERVÉ ROUSSEAU
hrousseau@lefigaro.fr

MARCHÉS Le passage à vide est terminé : les entreprises se pressent de nouveaux aux portes de la Bourse. En deux semaines, une vingtaine de sociétés ont levé un peu plus de 5 milliards de dollars à Wall Street. Mardi, Vroom, une entreprise de vente en ligne de voitures d'occasion a fait un tabac. L'action était proposée à 22 dollars, soit au-delà de la fourchette initialement prévue de 18 à 20 dollars. La société est ainsi parvenue à lever près de 500 millions de dollars, ce qui la valorisait à environ 2,5 milliards de dollars.

L'opération a provoqué une véritable bousculade chez les investisseurs, et le titre a plus que doublé lors du premier jour de cotation. Un signal rassurant pour les candidats à une entrée en Bourse, dont beaucoup ont mis leur projet en attente. Vroom n'est pas un cas isolé. La plupart des introductions en Bourse ont été couronnées de succès ces derniers temps.

Toujours cette semaine à Wall Street, dans un tout autre domaine, celui des produits de construction à fort contenu technologique et le mobilier d'extérieur, Azek une société basée à Chicago a annoncé vouloir lever 765 millions de dollars, avec là encore un prix supérieur à la fourchette annoncée.

Ces deux entreprises sont déficitaires, ce qui n'est visiblement pas un obstacle à Wall Street, où les va-

leurs de croissance ont toujours le vent en poupe. Au premier semestre de son exercice 2019-2020 (clos au 31 mars dernier), Azek a accusé une perte nette de 5,8 millions de dollars. Mais elle est nettement inférieure à celle enregistrée un an plus tôt (20,8 millions) et l'activité se développe fortement avec un chiffre d'affaires de plus de 410 millions de dollars, contre environ 350 millions il y a un an.

Vroom est également dans le rouge avec une perte de 41 millions de dollars au premier trimestre, bien supérieure à celle enregistrée il y a un an (27 millions). Mais la croissance est fulgurante : les ventes ont grimpé de 60 % au premier trimestre à 375 millions de dollars. Vaxcyte Inc, un laboratoire spécialisé dans la conception de vaccin, dont le président, Moncef Slaoui, conseille la Maison-Blanche dans la lutte contre le Covid-19, doit entrer sur le Nasdaq lundi prochain. La société espérait initialement lever 100 millions de dollars. Elle devrait récolter plus de 250 millions.

Les autres sociétés à s'être présentées cette semaine à Wall Street sont de plus petite taille. Il s'agit essentiellement de biotechs (Lantern Pharma, Avidity Biosciences, Burning Rock Biotech et Generation Bio) et une entreprise chinoise spécialisée dans les données mobiles : uCloudlink. La semaine précédente huit sociétés avaient fait leur entrée à la Bourse de New York : Warner Music, ZoomInfo, une jeune pousse chinoise, Data Nexus, Shift4 Payments, une fintech et les biotechs Legend Biotech, Aplid Medical

Transport, Pliant Therapeutics et Callidas Therapeutics. Et, « pour la première fois depuis deux ans toutes ces opérations ont récolté plus de fonds que prévu, soit en augmentant la taille du placement soit en augmentant le prix de départ » constatent les spécialistes de Renaissance Capital.

À Wall Street, l'opération la plus marquante des dernières semaines a été l'entrée en Bourse de Warner Music, qui a fait son retour sur le Nasdaq après neuf ans d'absence. Le succès a été total. Le label a levé près de 2 milliards de dollars, ce qui l'a valorisé d'emblée à 12,75 milliards de dollars et, malgré le coup de tabac de jeudi sur les marchés, il vaut encore plus de 15,5 milliards. « Après des années de vaches maigres, la vente de musique en ligne explose et l'entreprise dispose d'un beau catalogue d'artistes » explique Basile Devejdjian, gérant chez Vega Investment Managers.

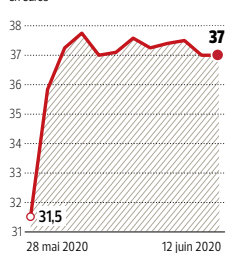
Peu d'opérations en Europe

En Europe, les opérations restent plus rares. Euronext a toutefois réalisé un joli coup avec l'introduction, au début du mois de juin de JDE Peet's à la Bourse d'Amsterdam. Cette société, bâtie en quelques années par la famille Reinmann à coups d'acquisitions, est propriétaire d'une cinquantaine de marques de café comme Jacques Vabre, Maison du Café ou Senseo. L'opération, montée à la hâte en pleine pandémie, a enthousiasmé les boursiers. Le groupe est parvenu à lever 2,25 milliards d'euros. Une performance qui lui a permis de réaliser la plus importante introduction en Bourse de l'année en Europe. L'action JDE Peet's se négocie à plus de 37 euros, bien au-dessus du prix d'introduction de 31,50 euros.

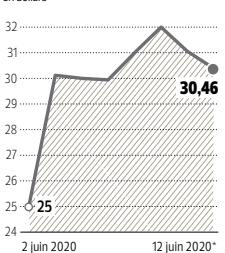
Dans les prochaines semaines, d'autres opérations d'envergure, sont attendues essentiellement aux États-Unis. Le distributeur Albertsons et le spécialiste du traitement de données Snowflake sont dans les starting-blocks, avec des valorisations respectives, selon les analystes, de l'ordre de 19 et 15 milliards de dollars. Mais, pour Basile Devejdjian, chez Vega Investment Managers, « le brutal retour de la volatilité sur les marchés avec les craintes d'une seconde vague de Covid-19 pourrait donner un nouveau coup d'arrêt aux introductions en Bourse ».

Deux introductions en Bourse réussies

COURS DE JDE PEET'S SUR LE MARCHÉ D'EURONEXT AMSTERDAM, en euros



COURS DE WARNER MUSIC GROUP AU NASDAQ, en dollars



LA SÉANCE DU VENDREDI 12 JUIN

LE CAC	BOUR	SVAR	AMTDOR	MSAS BOU	SCAPEX	SIQ2	BOUR	SVAR	AMTDOR	MSAS BOU	SCAPEX	SIQ2	
ACCOR	25,78	+174	26,73	24,77	0,734	-38,25	MICHELIN ▲	89,94	-156	91,36	87,6	0,343	-17,56
AIR LIQUIDE ▲	123,05	-0,73	125,15	122,2	0,332	-2,5	ORANGE	10,41	-0,29	10,57	10,24	0,353	-0,66
ARBUS	66,95	-0,16	71,84	65,2	0,723	-48,69	PERNOD RICARD	143,65	-0,91	146,6	141,5	0,84	-9,88
ARCELORMITTAL SA	9,527	+4,46	9,759	9,82	0,356	-39,09	PEUGEOT	134,65	-4,18	138,88	127	1,54	-36,78
ATOS	63,52	-0,75	71,36	67,54	0,407	-6,46	PUBLICIS GROUPE SA	29,6	+2,53	30,44	28,26	0,522	-26,66
AXA	18,286	-0,64	18,764	17,742	0,372	-27,18	RENAULT	22	-3,04	22,915	21,15	1,581	-47,84
BNP PARIBAS ACTA	34,97	-0,63	36,195	33,845	0,704	-33,81	SAFRAN	89,84	-0,99	93,62	87,1	0,322	-34,73
BOUYGUES	27,54	-1,7	28,41	26,68	0,431	-27,3	SAINT-GOBAIN	29,91	-0,89	31,02	28,7	0,4	-18,05
CAPEMINI	96,16	+4,3	96,54	89,76	0,431	-11,7	SANOFI	89,02	-0,22	90,12	87,71	0,246	-0,67
CARREFOUR	14,04	-0,5	14,275	13,8	0,383	-6,09	SCHNEIDER ELECTRIC	91,12	-0,37	93,64	89,76	0,274	-0,42
CREDIT AGRICOLE	8,126	-0,87	8,384	7,9	0,386	-37,13	SOCIETE GENERALE ▲	147,66	-3,24	154,4	139	1,49	-52,39
DIANON	6,24	-1	6,18	60,44	0,337	-17,3	SODEXO	64	-2,89	65,2	61,1	0,37	-39,42
DASSAULT SYSTEMES	147,15	-1,44	150,25	145,1	0,41	-0,41	STIMICROELECTRONICS	22,9	-0,43	23,4	22,53	0,288	-4,46
ENGIE	10,955	-1,67	11,085	10,65	0,271	-23,92	THALES	70,58	+2,23	72,2	67,62	0,171	-23,71
ESSILORLUXOTTICA	113,9	-0,93	116,05	112,05	0,357	-16,13	TOTAL	35,095	-1,07	36,01	33,925	0,348	-28,67
HERMES INTL	738,4	-0,83	751,6	738	0,059	-10,84	UNIBAL-RODAMCO-WE	57,34	-4,67	59,34	53,52	2,19	-59,23
KERING	487,35	-0,07	499,65	477	0,192	-16,72	VEDULA ENVIRON	20,45	-0,44	20,79	20,06	0,311	-12,75
LCORAL	26,84	-0,49	26,74	26,09	0,109	-0,23	VINCI	82,98	-0,95	85,38	81,4	0,24	-18,18
LEGRAND	62,5	-1,11	64,1	62,14	0,231	-13,96	VIVENDI	22,12	-0,05	22,65	21,94	0,21	-14,33
LMVH	379,15	+1,08	388,75	371	0,163	-8,46	WORLDLINE	67,8	-0,03	69,48	66,6	0,369	-47,36

LES DEEVISES MONNAIE 1 EURO=

AUSTRALIE	DOLLAR AUSTRALIEN	1,6447	AUD
CANADA	DOLLAR CANADIEN	1,5347	CAD
GBE BRETAGNE	DOLLAR STERLING	0,8965	GBP
HONG KONG	DOLLAR DE HONG KONG	8,7607	HKD
JAPON	YEN	121,25	JPY
SUISSE	FRANC SUISSE	10,697	CHF
ETATS-UNIS	DOLLAR	1,1034	USD
TUNISIE	DINAR TUNISIEN	3,192	TND
MAROC	DIRHAM	10,02	MAD
TURQUIE	NOUVELLE LIVRE TURQUE	7,7224	TRY
EYPTIE	LIVRE EGYPTIENNE	18,32	EGP
CHINE	YUAN	7,999	CNY
INDE	ROUPIE	83,7875	INR
ALGERIE	DINAR ALGERIEN	145,3	DDD

SICAV ET FCP
VALEURS LIQUIDATIVES EN EURO (OU EN DEVISES), HORS FRAIS

MONNAIE	DATE D'ENTRÉE EN BOURSE	MONNAIE	DATE D'ENTRÉE EN BOURSE
BANQUE PARIBAS	10/06/20	Cybele	10/06/20
FANALPINE	10/06/20		
SICAV	10/06/20		
UNIHOCHE C	25/01/20		

L'OR COTATION QUOTIDIENNE ASSURÉE PAR LOOMIS-CPOR

JOUR	VEILLE	31/12	
LINGOT DE 999,99	48330	48690	+10,42
NAPOLÉON	285,1	292,9	+10,12
PIECE 10 DOLL US	905	890	-16,03
PIECE 10 LORANS	295	305	+10,12
PIECE 20 DOLLARS	1749	1699	-16,68
PIECE 20F TUNISIE	310	310	+0,28
PIECE 500 US (H)	458	458	+15,95
PIECE 50 PESOS MEX	187,25	1882	+12,92
PIECE FR 10 FR (H)	156,7	137	-16,09
PIECE SUISSE 20F	294,9	294,9	+15,2
PIECE LATINE 20F	290	290	+14,26
SOVERAIGN	364,8	364,8	+10,88
KRUGGERAND	1525	1525	+4,45

RETROUVEZ wansquare
SITE D'INFORMATIONS EXCLUSIVES
WWW.WANSQUARE.COM

INTERPARFUMS S'ENVOLE EN BOURSE APRÈS AVOIR DÉCROCHÉ LA LICENCE MONCLER hrousseau@lefigaro.fr

Spectaculaire envolée vendredi pour le titre Interparfums. L'action s'ajuste plus de 15 % en fin de journée. Elle avait ainsi pratiquement effacé les pertes enregistrées depuis le début de l'année. Les boursiers ont salué avec enthousiasme l'accord mondial de licence de parfums signé avec le célèbre fabricant de doudounes de luxe Moncler. L'accord court jusqu'à la fin de l'année 2026, avec une possibilité d'extension de cinq ans.

Aux termes de cet accord, Interparfums « créera et produira des parfums et des produits dérivés » et « les distribuera dans les boutiques Moncler ainsi que dans de grands magasins, parfumeries et points de vente duty-free », a expliqué Interparfums. Le lancement de la première ligne de parfums est prévu pour le premier trimestre 2022. Comme souvent dans ce secteur, les termes financiers de l'accord n'ont pas été divulgués.

« C'est un moment important pour nous. Moncler est la seule maison de luxe inspirée par l'univers de la montagne et par la constante recherche d'innovation et d'évolution », a commenté le PDG d'Interparfums, Philippe Benacian. La marque Moncler, ex-petite née en 1952 à Monestier-de-Clermont en Isère a été reprise en 2003 par un entrepreneur italien, Remo Ruffini. Le succès a été phénoménal, y compris en Bourse. Le titre avait été introduit à la

Bourse de Milan au mois de décembre 2013, à un peu plus de 10 euros par action, ce qui valorisait la société à environ 2,5 milliards d'euros. Aujourd'hui, l'action Moncler s'échange à près de 35 euros et la société capitalise près de 9 milliards d'euros. Cette pépite du luxe a fait l'objet de rumeurs de rachat par Kering cet automne. ■

QUESTIONS D'ARGENT AVEC **LeParticulier**
www.leparticulier.fr

Comment protéger ses grands enfants ?

PROTECTION À 18 ou 20 ans, les très jeunes adultes, tout majeurs qu'ils soient aux yeux de la loi, ont encore besoin d'être accompagnés et aidés financièrement jusqu'à ce qu'ils soient réellement autonomes. Mais qui peut se substituer aux parents, lorsque malades ou décédés prématurément, ils ne sont plus en mesure de les soutenir ? Des outils juridiques, souvent méconnus, existent pour leur tisser un solide filet de sécurité.

1 Peut-on désigner un tuteur pour un enfant majeur ?
Non. Un majeur ne peut être mis sous tutelle qu'en cas d'altération de ses capacités physiques ou intellectuelles l'empêchant de manifester sa volonté. Les parents peuvent en revanche désigner un exécuteur testamentaire pour l'aider à faire face à ses décès. « Si l'enfant est isolé, ou la famille conflictuelle, il peut être judicieux de désigner un exécuteur testamentaire pour procéder au partage du patrimoine conformément aux instructions données par les parents dans leur testament », témoigne M^e Stéphane Vieille, notaire à Bourg-en-Bresse et membre du groupe Monassier. Sa mission peut même être plus large. « Il peut vendre des biens pour payer des dettes urgentes. S'il y est habilité en justice, il peut aussi recevoir des avoirs de la succession et les placer. Il est même envisageable d'insérer dans le testament l'obligation pour l'exécuteur de prendre en charge l'aspect matériel et l'accompagnement moral de l'enfant, en veillant à bien distinguer les deux missions », souligne M^e Gratiaux avocat associé de Canopy avocats. Pour les parents chefs d'entreprise, artistes ou très fortunés, d'autres solutions sont mieux adaptées. « Comme le mandat à effet posthume qui permet de confier la gestion d'actifs complexes à l'un des héritiers, reprendre de l'entreprise, à une société de gestion ou à un avocat, capable d'assurer l'intégrité de la gestion ou la valorisation des biens à une banque, un assureur ou un cabinet d'avocat spécialisé », rappelle Sandrine Quillico directrice de l'ingénierie patrimoniale à la banque Pictet.

2 Comment assurer le financement des études ?
Un moyen simple consiste à souscrire une assurance décès. « Le capital peut être versé sous forme de rente, souligne Guillaume Lucchini, si on veut éviter que l'enfant ne

sache pas comment le réinvestir ou le dilapide ». Si le patrimoine des parents est important, « il est possible de léguer l'usufruit temporaire d'un bien locatif ou d'un portefeuille de titres à un proche de confiance qui s'occupera des enfants, à charge pour lui de payer leurs études par exemple », suggère M^e Prohaska, notaire à Villeurbanne et président du prochain Congrès des notaires, consacré à la protection. On assure ainsi à ce proche, les moyens d'entretenir ses enfants tout en déchargeant temporairement ses enfants de la gestion du bien. « Les loyers ou les dividendes participent aux frais payés pour les héritiers, qui récupéreront le bien à la fin de l'usufruit, à leurs 28 ans par exemple », conclut M^e Gratiaux.

3 Comment éviter qu'ils dilapident leur héritage ?
Un héritage reçu trop tôt peut brûler les doigts. « La loi interdit aux parents de porter atteinte à la réserve héréditaire de leurs enfants. Il est donc difficile de restreindre leur droit de disposer de leur héritage » prévient M^e Stéphane Vieille. Mais rien n'empêche les parents, sur la part du patrimoine dont ils disposent librement d'imposer par testament de réinvestir le capital reçu dans un placement non liquide, de conserver le bien légué... À dire vrai, tant qu'un des parents est en vie, les biens sont à l'abri, le survivant recueillant en général l'usufruit de la succession. L'enfant, nu-propriétaire, ne peut, seul, ni vendre de biens ni dépenser l'argent. Mais cette protection ne joue pas si le parent recueille un quart du patrimoine en pleine propriété, par choix, ou parce qu'il s'agit d'une famille recomposée. « Pour y remédier, il est possible de consentir une donation au dernier vivant pour accorder à l'époux survivant l'usufruit temporaire sur tout ou partie des biens qui devraient revenir à l'enfant. Il pourra ainsi les gérer jusqu'à ce que l'enfant, assez âgé, reprenne la main sur son héritage », suggère M^e Gratiaux. Une autre solution consiste, de son vivant, à apporter son patrimoine à une société civile. « Elle permet de dissocier la propriété du patrimoine du pouvoir de le gérer et d'en disposer », explique M^e Prohaska. Le gérant de la société désigné par les statuts (parent survivant, enfant le plus âgé...) administre ainsi le patrimoine, la société pouvant, si les parents le souhaitent, verser une rente aux enfants. ■

FREDÉRIQUE SCHMIDIGER